



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Personnels de l'Administration et d'Encadrement

Service : DPAE

Bureau :

Bureau de gestion des personnels
de ATSS

Référence DPAE//NM

Affaire suivie par :

Stéphanie Pennetier

Tél : 05 55 11 42 48

Sandra Caille

Tél : 05 55 11 42 25

Mél : florence.fanthou@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 15 janvier 2024

La Rectrice de l'Académie de Limoges

à

**Madame et Messieurs les IA-DASEN
de la Creuse, Corrèze et Haute-Vienne,
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
publics locaux d'enseignement
Monsieur le Directeur du Crous
Monsieur le directeur territorial du réseau
CANOPÉ
Monsieur le délégué régional de l'ONISEP
Monsieur le responsable de la DSI
Madame la responsable de la DPTAGAD
Monsieur le responsable de la DAF**

Objet : Promotion 2024 par listes d'aptitude (droit commun et exceptionnelles) au corps supérieur des personnels de la filière ITRF

Réf. : - Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation publiée au bulletin officiel n°44 du 19 novembre 2020.

- Circulaire du 27 avril 2022 référencée NOR: ESRH2212826C publiée au BOESR n° 21 du 26 mai 2022 relative aux modalités exceptionnelles de recrutement dans la filière ITRF

P.J : - Dossier à compléter

La note de service ministérielle du 21 décembre 2023 relative à la carrière des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (NOR : MENH2333050N) confirme l'orientation RH visant à valoriser la reconnaissance des compétences et des parcours professionnels des personnels. Le plan de repyramidage de la filière ITRF s'inscrit dans cette dynamique. Il vise à reconnaître les compétences des personnels qui occupent des emplois concourant au développement de la recherche (quelle que soit leur branche d'activité professionnelle (BAP) ou des emplois d'appui à l'enseignement (plus particulièrement dans les BAP A, B, C, D, E et F), et en priorité ceux qui exercent des fonctions supérieures à leur emploi.

La présente circulaire concerne les promotions par listes d'aptitude pour les agents de la filière ITRF dans le cadre du droit commun mais aussi dans le cadre des mesures exceptionnelles précisées par la circulaire du 27 avril 2022 référencée supra.

I/ Corps concernés

La promotion par liste d'aptitude permet aux personnels promouvables, sur candidature et proposition du supérieur hiérarchique, d'accéder à un corps supérieur.

Sont concernés par les présentes dispositions, les personnels des corps d'ingénieur d'étude, d'assistant ingénieur et de technicien de recherche et de formation affectés en service académique, en EPLE, dans les EPNA, ainsi que les personnels ATRF de ces structures et ceux affectés au sein du CROUS.

II- Promotions par liste d'aptitude de droit commun

A/ Conditions d'inscription

Les conditions de promouvabilité précisées ci-après sont appréciées au 1^{er} janvier 2024, pour une promotion au 1^{er} septembre de la même année.

Liste d'aptitude	Corps d'origine	Durée des services	Références statutaires : décret n° 85-1534 du 31/12/85 modifié
IGR	IGE ou ATARF	9 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie A	Article 14
IGE	ASI	9 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie A	Article 25
ASI	TCHRF	8 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie B	Article 34
TCH	ATRF	9 ans de services publics	Article 42

B/Le dossier de proposition et la date limite de dépôt du dossier de candidature

Pour les listes d'aptitude de droit commun (tous corps confondus), le dossier de proposition comprend :

- une fiche individuelle de proposition du personnel promouvable (**annexe C2**)
- un rapport d'aptitude professionnelle (**annexe C3**)
- un rapport d'activité rédigé par le personnel promouvable, et que ce dernier accompagnera d'un organigramme permettant d'identifier sa place au sein du service (**annexe C4**)
- un curriculum vitae détaillant l'ensemble du parcours professionnel

Les dossiers ainsi constitués et dactylographiés (sans aucune mention manuscrite) sont à adresser à la DPAE par courriel aux adresses suivantes sandra.caille@ac-limoges.fr, stephanie.pennetier@ac-limoges.fr et florence.fanthou@ac-limoges.fr et par courrier pour le **16 février 2024 (délai de rigueur)**. **Seuls les dossiers complets et conformes aux instructions ci-dessus feront l'objet d'un examen.**

III- Promotions par listes d'aptitude exceptionnelles

A/ Conditions d'inscription

Les conditions de promouvabilité précisées ci-après sont appréciées au 1^{er} janvier 2024, pour une promotion au 1^{er} septembre de la même année.

Liste d'aptitude	Corps d'origine	Durée des services	Références statutaires : Décret n° 2022-703 du 26 avril 2022
IGR (comité de sélection)	IGE	au moins 7 années de services effectifs dans le corps d'IGE	Article 1
IGE (comité de sélection)	ASI	au moins 5 années de services effectifs dans le corps d'ASI	Article 2
ASI (examen professionnel exceptionnel)	TCHRF	au moins 4 années de services effectifs dans le corps de TECH	Article 4
TCH (choix)	ATRF	au moins 4 années de services effectifs dans le corps des ATRF	Article 5

B/Le dossier de proposition et la date limite de dépôt du dossier de candidature

Les modalités de candidature et de constitution des dossiers sont précisées pour chaque dispositif et nécessitent une attention particulière du candidat sur la procédure à respecter. Il est également précisé que les promotions par listes d'aptitude exceptionnelles resteront **limitées pour les agents de l'enseignement scolaire compte tenu du dispositif spécifiquement décrit sur l'enseignement supérieur**. Aussi, chaque candidat est invité à privilégier le dispositif de droit commun sauf à justifier d'un parcours professionnel concourant au développement de la recherche ou d'appui à l'enseignement.

Pour la liste d'aptitude exceptionnelle pour l'accès au corps des technicien, le dossier de proposition comprend :

- une fiche individuelle de proposition du personnel promouvable (**annexe C2**)
- un rapport d'aptitude professionnelle (**annexe C3**)
- un rapport d'activité rédigé par le personnel promouvable, et que ce dernier accompagnera d'un organigramme permettant d'identifier sa place au sein du service (**annexe C4**)
- un curriculum vitae détaillant l'ensemble du parcours professionnel

Les dossiers ainsi constitués et dactylographiés (sans aucune mention manuscrite) sont à adresser à la DPAE par courriel aux adresses suivantes sandra.caille@ac-limoges.fr et florence.fanthou@ac-limoges.fr précisées supra et par courrier pour le **16 février 2024 (délai de rigueur)**. **Seuls les dossiers complets et conformes aux instructions ci-dessus feront l'objet d'un examen.**

Pour l'accès au corps des ASI, les recrutements exceptionnels s'effectuent par la voie d'examens professionnels organisés par BAP et emploi type. Les candidats s'inscrivent directement via l'application WebITRF **du 02 avril 2024 au 30 avril 2024 à 12H00**. La phase d'épreuve d'admissibilité se déroulera au plus tard le 11 juillet 2024.

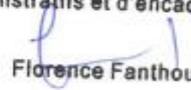
Pour l'accès à la liste d'aptitude exceptionnelle pour le corps des IGE et des IGR, les agents téléchargent le dossier de candidature via l'application WebITRF. La phase d'inscription et de dépôt du dossier de candidature en ligne est ouverte du **02 avril 2024 au 30 avril 2024 à 12H00**.

Le candidat complète son dossier, comprenant un état de ses services publics et privés, ses titres et diplômes, un curriculum vitae dactylographié de deux pages maximum, décrivant les emplois occupés, les fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués, un rapport d'activité de trois pages maximum valorisant son parcours, un organigramme structurel et un organigramme fonctionnel de la structure qui l'emploie, visés par le chef d'établissement. En sus du dépôt en ligne, le candidat adresse son dossier à la DPAE aux adresses suivantes stephanie.pennetier@ac-limoges.fr et florence.fanthou@ac-limoges.fr et par courrier **pour le 30 avril 2024**.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de la présente note aux personnels ITRF placés sous votre autorité, y compris ceux placés en position de détachement ainsi que ceux en position normale d'activité.

Je vous remercie de votre collaboration pour assurer le bon déroulement de cette opération qui concourt à promouvoir la carrière des personnels concernés.

Pour la rectrice et par délégation,
La responsable de la division des personnels
administratifs et d'encadrement


Florence Fanthou